

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 PERSPECTIVES 2024

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane

ÉDITO

Chers partenaires, chers membres,

L'année 2023 a montré que la révision du SCoT ne se résumera pas à une mise à jour administrative, mais constitue un processus essentiel pour adapter notre territoire aux évolutions socio-économiques, environnementales et climatiques. En réexaminant les enjeux et les priorités de notre territoire qui seront inscrits dans le futur Projet d'Aménagement Stratégique, nous avons l'opportunité de repenser nos politiques d'aménagement et de développement dans une perspective plus durable et plus résiliente.

La révision du SCoT est également un outil de planification stratégique qui nous permet d'anticiper les mutations à venir et de préparer l'avenir de notre territoire de manière proactive dans un horizon fléché vers le zéro artificialisation d'ici 2050. En identifiant les besoins et les aspirations de nos concitoyens, en intégrant davantage les principes de développement durable et de transition écologique, nous contribuons à façonner un territoire plus résilient, plus attractif et plus équilibré pour les générations futures. Cela se traduit par la promotion de pratiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire favorisant la sobriété énergétique, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers et la réduction de notre empreinte carbone.

Alors que nous avançons dans la révision, nous avons reçu de votre part des réflexions essentielles nous invitant à penser nos priorités, en mettant davantage l'accent sur la qualité de vie de nos habitants et la résilience du territoire plutôt que sur l'accueil de nouvelles populations ou la croissance.

En effet, la qualité de vie est au cœur de notre vision pour l'avenir de notre territoire.

Notre objectif est de garantir un environnement propice au bien-être et à l'épanouissement de ceux qui y vivent et de ceux qui y vivront. Cela passe par l'emploi à proximité, la préservation et la valorisation de nos espaces naturels, la cohésion sociale, le développement de modes de déplacements doux ou alternatifs ainsi que le développement d'infrastructures et de services qui répondent aux besoins. Dans cette optique, la révision du SCoT vise à promouvoir un développement équilibré et harmonieux.

Outre la qualité, comme l'exprimait brillamment Jane Jacobs, une célèbre urbaniste, 'La diversité est la clé. Vous ne pouvez pas avoir un territoire prospère et vivant sans diversité de formes sociales, économiques et culturelles.' Cette affirmation résonne particulièrement dans notre réflexion sur l'aménagement du territoire, nous rappelant l'importance de préserver la diversité et la vitalité de nos villages et centralités face aux risques de la gentrification de la Bande Rhénane.

Les remarques que nous avons reçues depuis 2023 que ce soit lors des avis exprimés sur les projets au regard de leur compatibilité au SCoT, lors des projets sur le plan climat ou les mobilités comme le développement du rail, ou dans le cadre de la révision du SCoT... nous pousseront à renforcer notre démarche participative en 2024.

En 2024, le dialogue ouvert et la concertation avec l'ensemble des parties prenantes seront essentiels autour des grandes orientations de notre territoire pour garantir la légitimité de nos orientations et actions inscrites dans le SCoT révisé durant ce mandat. Deux réunions publiques sont au programme 2024 ; suivra une enquête publique en 2025 ; ces rendez-vous nous seront essentiels à cet effet.

Ensemble, continuons à avancer sur cette voie, impliqués dans la révision du SCoT qui vaudra Plan Climat et conscients que c'est en valorisant ce qui rend notre Bande Rhénane unique et précieuse que nous assurerons un avenir meilleur pour tous les habitants et entrepreneurs.

*Bien à vous,
Denis Hommel, président*

Le fonctionnement

Quatre commissions thématiques et cinq commissions de secteurs sont mises en place. Les délégués du PETR font tous partie d'au moins une commission.

Les Vice-présidents en charge des commissions thématiques ou de secteurs

- **Développement économique** / Jacky KELLER
- **Mobilités, environnement, Plan Climat** / Serge SCHAEFFER
- **Habitat, commerce, tourisme et services aux habitants** / Camille SCHEYDECKER
- **Activités transfrontalières** / Pascal STOLTZ
- **Secteur Nord** / Christiane HUSSON
- **Secteur Centre** / Jean-Louis SITTER
- **Secteur Uffried** / Michel LORENTZ
- **Secteur Soufflenheim Rhin Moder** / Raymond RIEDINGER
- **Secteur Sud** / Hubert HOFFMANN

En 2023, dans le cadre du projet de révision du SCoT, les vice-présidents interviennent pour représenter leur secteur (SCoT'our en janvier 2023) ou pour animer les ateliers thématiques (13/10/2023).

Les délégués du PETR

Le PETR est composé de 30 délégués désignés par la communauté de communes de la Plaine du Rhin et 30 délégués désignés par la communauté de communes du Pays Rhéna.

Danièle CLAUSS	BEINHEIM	Monique LICHTBLAU	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG
Bernard HENTSCH	BEINHEIM	Sébastien KRILOFF	NEUHAEUSEL
Yannick TIMMEL	BEINHEIM	André FRITZ	NIEDERLAUTERBACH
Sylvie POUILLARD	BUHL	Eric WEIGEL	NIEDERLAUTERBACH
Jean-Louis SITTER	CROETTWILLER	Denis DRION	NIEDERROEDERN
Michel DEGOURS	DALHUNDEN	Bruno KRAEMER	OBERLAUTERBACH
Marie Anne JULIEN	DRUSENHEIM	Anne CRIQUI	OFFENDORF
Jacky KELLER	DRUSENHEIM	Denis HOMMEL	OFFENDORF
Michel KLEIN	DRUSENHEIM	Geneviève KIEFER	ROESCHWOOG
Pascal STOLTZ	EBERBACH-SELTZ	Michel LORENTZ	ROESCHWOOG
Philippe BOEHLER	FORSTFELD	René STUMPF	ROPPENHEIM
Daniel COUSANDIER	FORT-LOUIS	Bénédicte KLÖPPER	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Anne EICHWALD	GAMBSHEIM	Claude STURM	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM
Hubert HOFFMANN	GAMBSHEIM	Jacques WEIGEL	SALMBACH
Martine HOMMEL	GAMBSHEIM	Philippe GIRAUD	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ
Nadine BEURIOT	HERRLISHEIM	Gérard HELFFRICH	SCHEIBENHARD
Michel GEORG	HERRLISHEIM	Jean-Luc BALL	SELTZ
Serge SCHAEFFER	HERRLISHEIM	Rachel FLEITH	SELTZ
Rémy BUBEL	KAUFFENHEIM	Mylène HECK	SELTZ
Christophe KLEIN	KESSELDORF	Frédéric HEYD	SELTZ
Rosita KAISER	KILSTETT	Richard PETRAZOLLER	SELTZ
Francis LAAS	KILSTETT	Cinthya HIRSCH	SESSENHEIM
Hélène GABRIEL	LAUTERBOURG	Raymond RIEDINGER	SESSENHEIM
Christiane HUSSON	LAUTERBOURG	René GAST	SIEGEN-KAIDENBOURG
Jean-Luc STOLTZ	LAUTERBOURG	Danièle AMBOS	SOUFFLENHEIM
Marc ANTONI	LEUTENHEIM	Céline HOERTH	SOUFFLENHEIM
Alain JOERGER	MOTHERN	Camille SCHEYDECKER	SOUFFLENHEIM
Agnès MEYER	MOTHERN	Elisabeth RIEGER	STATTMATTEN
Isabelle SCHMALTZ	MOTHERN	Jean-Paul HAENNEL	TRIMBACH
Sandra RUCK	MUNCHHAUSEN	Fabien JOERGER	WINTZENBACH

En 2023, le comité s'est réuni à deux reprises pour 18 délibérations.

Notre territoire – 36 communes – 56 000 habitants

Notre organisation

La Bande Rhénane est au cœur de la région du Rhin supérieur.

Dans la deuxième moitié du 20ème siècle, l'arrivée rapide de nouvelles voies de communication et un développement industriel important ont sonné le réveil d'un territoire longtemps endormi. L'attractivité de la bande rhénane s'est ainsi renforcée lui conférant un développement démographique constamment situé au-dessus de la moyenne alsacienne.

Dans ces conditions, ce territoire situé dans les péri-urbanités de Strasbourg et de Karlsruhe possède des arguments forts pour accueillir de nouvelles activités. Parfaitement équipé pour contribuer au rayonnement à 360°, il a l'opportunité d'être un maillon fort du développement de l'ensemble de l'Alsace.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la Bande Rhénane Nord est issu d'une longue tradition de planification : premier territoire à contractualiser des schémas directeurs successifs à partir de 1979, puis premier SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bas-Rhin à avoir intégré la loi Grenelle et le DAC (Document d'Aménagement Commercial).

D'abord Syndicat mixte du Schéma Directeur de la Bande Rhénane Nord puis Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale à partir de 2008, notre établissement public est devenu PETR de la Bande Rhénane Nord par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018.

Le PETR est un établissement public qui a vocation à fédérer ses membres pour la mise en œuvre d'un projet commun d'aménagement et de développement du territoire. Cette démarche volontaire a été souhaitée par les membres des deux communautés de communes qui composaient le SCoT de la Bande Rhénane Nord : la communauté de communes du Pays Rhénan et la communauté de communes de la Plaine du Rhin. Ces deux communautés de communes, regroupant ensemble 36 communes sur un territoire allant de Lauterbourg à Kilstett, composent le PETR de la Bande Rhénane Nord.

Le Comité syndical comprend 60 délégués (liste des membres p. 2).

Le Bureau est formé d'un Président, de neuf Vice-présidents (liste des membres page 2) et d'un Assesseur (Bernard Hentsch).

En 2023, le Bureau s'est réuni 8 fois pour 28 délibérations.

Depuis le 1^{er} novembre 2023 les bureaux et le siège du PETR se situent au 1A rue de Herrlisheim à Drusenheim.



L'équipe du PETR

Les élus ont souhaité une équipe mutualisée autant que se peut : directrice Sylvie Gregorutti en cumul d'activités (0.14 ETP) et une équipe par convention de prestation de services avec la CC du Pays Rhénan depuis 2021 : Sylvie Gregorutti secondée par Fabienne Bienfait, assistante de direction et des services supports (en 2023 service RH, service comptabilité, service aménagement du territoire et développement durable).

Communication

La publicité des actes du syndicat se fait désormais sous forme électronique sur son site internet à partir du 1er janvier 2023. L'affichage de la liste des délibérations se trouve au siège du PETR depuis le 1er novembre 2023.



Une mise à jour du site internet est faite régulièrement www.bande-rhenane-nord.fr

PETR : une dynamique de développement

La transformation du SCOT en PETR s'est opérée en 2018 lorsque la volonté a émergé de porter des projets communs sur le territoire.

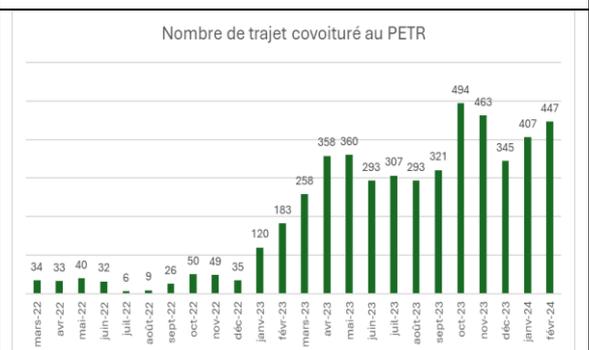


Page d'accueil du site – concertation de la révision du PETR possible

En outre le PETR bénéficie d'une bonne couverture par les journalistes des DNA qui assistent aux séances du Comité.

En 2023, le PETR a mené une communication spécifique pour l'incitation au covoiturage en relation avec le PETR de l'Alsace du Nord.

Campagne de communication en septembre 2023



Une conférence des maires

Une conférence des maires réunit les maires des communes situées dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Celle-ci est notamment consultée lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Perspective 2024 : Une conférence des maires sera organisée en 2024 pour le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et pour préparer l'arrêt du SCoT.

Le conseil de développement

Conformément à l'article L.5741—1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. L'article 12 des statuts du PETR y fait également référence. Il est consulté sur les principales orientations et sur toute question d'intérêt territorial. Leur mandat peut être renouvelé.

La liste doit être modifiée en cas de défection et remplacement. Par délibération en septembre 2020, l'accord a été donné de renouveler les mêmes personnes pour le nouveau mandat électif.

Le conseil de développement s'est réuni le 9 mars 2021 ; il a émis un avis favorable sur le projet de territoire.

Il sera à nouveau réuni en 2024 dès qu'il sera à nouveau au complet, des remplacements sont en cours. La composition présentée ci-dessous à fin 2023 sera complétée courant 2024 :

Noms des membres proposés dans les domaines suivants	Pays Rhénan	Plaine du Rhin
	Prénom / Nom / Structure	Prénom / Nom / Structure
Economique et social		
1	Lina IANNAcone VANTILLARD Directrice - Centre de marques (Roppenheim)	Cédric JULIEN Directeur Usine Roquette (Beinheim)
2	Raphaëlle HOUSSIN Directrice Corteva (Drusenheim)	Marie-Pierre KIEFFER, Directrice de la Maison des Aînés (*)
Educatif et culturel		
3	Lothaire BURG Président Ried'Envol (Herrlisheim)	Fernand CLAUSS, retraité (*)
4		
Scientifique et environnemental		
5	Roland JACOB Retraité (Offendorf)	Sébastien GODEL Directeur du CINN (Munchhausen)
6	Stéphane GAUER Pharmacie de la Paix (Gamsheim)	Jean-Louis BUSCH (Beinheim)
Associatif		
7	Jonathan LAUB - FDMJC Animateur coordinateur Animation Jeunesse Pays Rhénan	Germain KOENIG (Beinheim)
8	Céline OFFNER Présidente Harmonie Bord du Rhin (Roeschwoog)	Francis MENRATH (Beinheim)

Les partenariats 2023

Le PETR dispose de nombreux partenariats pour appuyer son action.



En action

Le projet de territoire fixe le cap commun pour les années à venir

Le projet de territoire est définitivement adopté en janvier 2020. Auparavant, il avait bénéficié de nombreux travaux préparatoires en commission, d'un avis favorable de la conférence des maires du PETR et du Conseil de Développement Territorial. Il a été pré-adopté en Comité syndical du PETR et approuvé par les communautés de communes du Pays Rhénan et de la Plaine du Rhin.

Il est évolutif et sera probablement développé à l'avenir ou adapté suite à la crise sanitaire qui aura des conséquences en termes d'aménagement du territoire (télétravail et mobilité, habitat adapté aux nouvelles demandes...).

Le projet de territoire n'a pas connu d'évolution en 2023.

Les thèmes prioritaires sont les mobilités suite au Grenelle des mobilités, la transition écologique et énergétique à travers le plan climat, le développement économique (Pacte

Offensive Croissance Emploi). La gestion et l'animation du SCoT restent au cœur de l'action du PETR.

Le projet de territoire de la Bande Rhénane a servi de base aux projets de territoire des deux communautés de communes pour leur PTRTE (Pactes territoriaux de relance et de transition écologique). Le projet de territoire a également débouché sur une convention territoriale pluriannuelle avec les EPCI.

La convention territoriale pluriannuelle 2022-2026 entre le PETR et les EPCI membres

Le PETR peut jouer un rôle d'ingénierie territoriale, de coordination pour les partenariats Etat - Région - CeA auprès des communautés de communes à la demande de celles-ci. Il a pour objet d'élaborer de manière partenariale les stratégies de développement durable, notamment en matière de développement économique, écologique, culturel et social.

Conformément au projet de territoire adopté, en cohérence avec les priorités et les projets de développement des communautés de communes, un programme d'actions supplémentaires a été établi pour la période 2022 – 2026 réalisé par le PETR pour le compte des deux communautés de communes membres.

Ceci nécessite une participation annuelle complémentaire à la contribution de base pour permettre essentiellement le service d'accompagnement pour la rénovation énergétique et le partenariat avec OKTAVE.

Les communautés de communes ont donné leur accord sur ce programme de financement pluriannuel, le 4 juillet 2022 pour la communauté de communes du Pays Rhéan et le 27 septembre 2022 pour la communauté de communes de la Plaine du Rhin, en faveur d'une participation complémentaire au PETR.

Pour l'année 2023, ce partenariat renforcé avec les communautés de communes a contribué à l'obtention d'une subvention à l'ingénierie de la Région Grand Est pour un montant de 8 600 €.

Un Plan climat unique pour la Bande Rhénane

Le Comité Syndical a approuvé une démarche commune Plan Climat volontaire à l'échelle du PETR en relation avec les deux EPCI ; Il s'agit de s'appuyer sur les travaux déjà réalisés par la communauté de communes du Pays. Les services de l'Etat ayant indiqué qu'il conviendra de prendre la compétence Plan Climat dans sa totalité, en 2022 la démarche vers un transfert complet a été actée ; ceci a abouti sur un arrêté préfectoral du 16 janvier 2023 portant transfert de la compétence « Plan Climat Air Energie Territoire » et modification statutaire.

Qu'est-ce que le plan Climat ? un document règlementaire visant à organiser la transition écologique du territoire. Sa réalisation est confiée au PETR par les communautés de communes. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique Climat-Air-Énergie : la sobriété énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air. Mis en place par la collectivité pour une durée de 6 ans, il a vocation à tous nous mobiliser et à nous impliquer, chacun à son niveau.

Les élus ont décidé en 2023 d'adapter la prescription de la révision du SCoT pour décider de prescrire un SCoT modernisé et qui vaudra Plan Climat ; ainsi il est prévu, dans le cadre de la révision du SCoT engagée en 2023, d'aboutir à un SCoT valant PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial règlementaire). En 2024, le PETR présentera un point sur les avancées du territoire en matière de Plan Climat.

L'articulation des schémas et des pactes

Le PETR favorise auprès des partenaires la mise en cohérence et au regard des orientations des documents stratégiques : SRADDET, SRDEII, SCoT, projets de territoire, PTRTE, Pacte Offensive Croissance Emploi.

En 2023, le SRADDET et le SRDEII sont en cours de modification ; d'autres schémas sont soumis pour avis et ont nécessité une prise de position au sein du PETR.

En 2024, l'avis du PETR sur la modification du SRADDET sera important. Le PETR de la Bande Rhénane Nord a pris position pour une territorialisation des objectifs pour que notre territoire bénéficie d'une trajectoire foncière raisonnée par rapport aux efforts déjà accomplis et de l'attractivité.

Partenariat 2023 avec Oktave pour la rénovation

Le diagnostic Plan Climat montre que la rénovation énergétique des bâtiments constitue un enjeu crucial dans la Bande Rhénane. En 2020, une réflexion est engagée au sein du PETR à partir de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région Grand Est début juillet qui vise un partenariat avec de grands territoires sur la rénovation énergétique et le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE). La faisabilité d'un déploiement de ce programme repose dès le départ sur une implication forte à l'échelle du PETR

En 2021 le PETR constate que, dans la Bande Rhénane, les services en place, par les deux EPCi, ont rencontré un certain succès mais arrivent à terme.

Aussi une convention est signée avec Oktave d'une part et avec la Région Grand Est d'autre part. Le service bénéficie d'aides de la Région Grand Est et du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Depuis, le service n'a cessé de se développer pour répondre à la demande. Avec Oktave, nous avons un interlocuteur et une entité unique qui peut proposer de faire de A à Z. Depuis mi 2022, le conseiller est mis à disposition à hauteur de 1 ETP (0.5 ETP initialement) ce qui permet d'accompagner plus de 300 ménages (115 dans la Plaine du Rhin, 236 dans le Pays Rhéнан).

Cette opération est suivie par un **comité de pilotage partenarial** qui se réunit régulièrement (le 13 mars 2024 pour le bilan sur l'année 2023).



L'accompagnement personnalisé en quelques chiffres

Acte A2 du programme SARE

339 **ménages accompagnés** dans le cadre de rendez-vous téléphoniques ou en présentiel

131 **entretiens personnalisés** (Acte A2 du programme SARE)

Temps moyen d'un entretien personnalisé : **49 mn** (hors saisie administrative)

Acte A4 du programme SARE

15 accompagnements renforcés (Acte A4 du programme SARE) réalisés par le conseiller Oktave comprenant une visite à domicile et la réalisation d'une évaluation énergétique.



Perspectives 2024 : poursuite dans les mêmes conditions – au niveau national un **nouveau dispositif** est en réflexion pour le 1^{er} janvier 2025

La Mobilité sous toutes ses formes, un sujet essentiel

Dans le projet de territoire, les élus souhaitent poursuivre dans l'esprit du Grenelle des mobilités en s'engageant fortement dans un processus de développement et de coopération : positionnement 3 R (Route, Rail, Rhin), développement d'un Réseau métropolitain, appui aux actions Est-Ouest.... La Loi d'orientation des mobilités a favorisé la prise de compétence mobilité par les intercommunalités de territoires peu denses (2021). Celles-ci deviennent ainsi Autorités Organisatrices de mobilité.



Les deux communautés de communes de la Plaine du Rhin et du Pays Rhénan ont pris la compétence « Mobilités » (Loi LOM) au 1^{er} juillet 2021.

Depuis 2021, le territoire est marqué par le sujet du devenir de la ligne Lauterbourg-Strasbourg qui ne bénéficie pas du choc de hausse du cadencement dans le projet Réseau Express métropolitain (REME) et par un contexte de Zones à Faibles Emissions (ZFE) mises en place par l'Eurométropole à compter du 1^{er} janvier 2022.

La situation est dégradée depuis le REME par effet collatéral (REME démarré en décembre 2022).

Le PETR de la Bande Rhénane Nord entend bien participer, avec à-propos, aux débats et au suivi de ce sujet auprès des représentants de la Région, de l'Eurométropole en lien avec les EPCi et les communes disposant d'une gare sur cette ligne.

En 2022, ce sujet a été abordé à plusieurs reprises au sein du PETR pour relayer les questionnements auprès de la Région et de l'Eurométropole. Le PETR et les maires de la Bande Rhénane ainsi que les maires de l'Eurométropole concernés par la ligne ont été reçus à plusieurs reprises. Ces échanges même s'ils n'ont pas abouti sur des avancées immédiates ont néanmoins permis l'émergence de pistes (augmentation de la capacité d'emport, ajout de trains en période de pointe, engagement sur le suivi en relation avec le territoire...).

2023 – Des engagements ont été obtenus lors des rencontres début 2023.

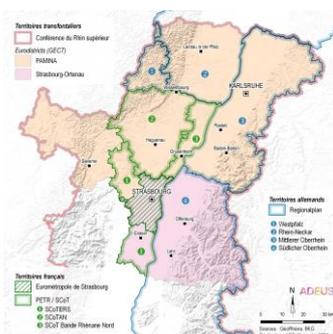
La Région Grand Est mettra en place un observatoire mensuel de la qualité de service de la ligne, associant les élus du territoire. L'objectif sera de partager les chiffres de régularité et de suppressions inopinées de trains et le suivi de la mise en œuvre effective des améliorations. La Région Grand Est (RGE) prend l'engagement d'un partage des informations sur les investissements nécessaires sur cette ligne et la réflexion, le moment venu, sur les modalités de ces travaux. Ce partage pourra se faire lorsque les acquisitions de données d'entrée actuellement en cours seront achevées.

Le travail se poursuivra sur la remontée de l'offre (notamment en 2024, 2025).

Deux trains supplémentaires ont été accordés aux heures de pointe.

Perspectives 2024 Les discussions se poursuivent. L'objectif à terme : 40 trains jour.

Transfrontalier et Economie pour l'attractivité du territoire



La Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage du « projet de territoire du Rhin supérieur » soutenu via le programme Interreg. L'objectif est de mettre à jour le cadre d'orientation pour l'aménagement du Rhin supérieur publié en 2001. Les SCoT y sont associés.

Révision du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Bande Rhénane Nord a été adopté par délibération du Comité syndical le 28 novembre 2013. Conformément à l'article L.143-28 du code de l'urbanisme, sur la base d'un bilan à 6 ans, le PETR de la Bande Rhénane Nord doit décider de l'opportunité du maintien en vigueur, de la révision partielle ou complète du schéma. L'ADEUS a dressé un bilan portant sur l'analyse des résultats de l'application du SCoT au 4^{ème} trimestre 2019. Le bilan a montré que le SCoT pouvait être inopérant dans certains domaines et donc se devait d'évoluer : le contexte législatif a changé ; certains objectifs n'ont pas été atteints, d'autres sont dépassés ; de plus, le Grenelle des mobilités a apporté des tendances nouvelles et des PPRi (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) ont été mis en application ou sont à l'étude. Au vu de l'évaluation du SCoT, il a été décidé de le mettre en révision. Une révision correspond à une procédure assez lourde de 3 ans.

Un SCoT pour quoi faire ? Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sont des documents de planification stratégique à long terme d'une durée de vie de 10 ans (avec une projection à environ 20 ans), à l'échelle intercommunale, créés par la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le territoire serait interdit de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT révisé et « climatisé » d'ici 2026.

Perspectives de la révision du SCoT - **nouveaux délais suite à la loi ZAN du 20 juillet 2023**

Le planning de la révision s'inscrit dans les phases obligatoires suivantes :

- 2022 Travaux préparatoires et attribution du marché de prestations intellectuelles pour la révision du SCoT et intégration du Plan Climat
- 2023 Formalisation du diagnostic et du projet politique (PAS)
- 2024 Débat sur le projet politique (PAS) et Elaboration des règles et arrêt du projet
- 2025 Approbation
- 2028 Interdiction de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation en l'absence de SCoT révisé et « climatisé » et PLU compatibles au ZAN exécutoires

Le marché d'assistance a été attribué fin 2022 à la société VE2A – villes et architectures en Ateliers, mandataire du groupement comprenant la société AID Observatoire pour le développement commercial et économique et la société l'Atelier des Territoires sur le volet environnemental.

Chef de projet Référent / Directeur Adjoint associé : Frédéric Régnier VE2A 09 72 33 32 84



ZOOM Loi Climat et résilience - La loi Climat et résilience de 2021 a ajouté la lutte contre l'artificialisation des sols parmi les grands objectifs de l'urbanisme.

La loi climat et résilience, votée au mois d'août 2021, comporte un volet conséquent consacré à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme. Cette loi introduit notamment dans le droit la notion de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) qui a pour conséquence à moyen et long terme un changement de paradigme en matière d'urbanisme et de construction de la ville par la réduction drastique de la consommation de foncier naturel, agricole ou forestier. La mise en œuvre de cette démarche implique une mobilisation rapide et forte de l'ensemble des structures porteuses de SCoT à l'échelle alsacienne mais surtout du Grand Est.

Dès lors, le PETR s'est fortement impliqué sur la question, avec les autres structures porteuses de SCoT dans le cadre de l'Inter-SCoT d'Alsace et dans le cadre de l'InterScot du Grand Est, portée par la Fédération Nationale des Scot afin d'aboutir à une nécessaire contribution technique et politique dans le cadre de la mise en œuvre du premier volet de la doctrine ZAN.

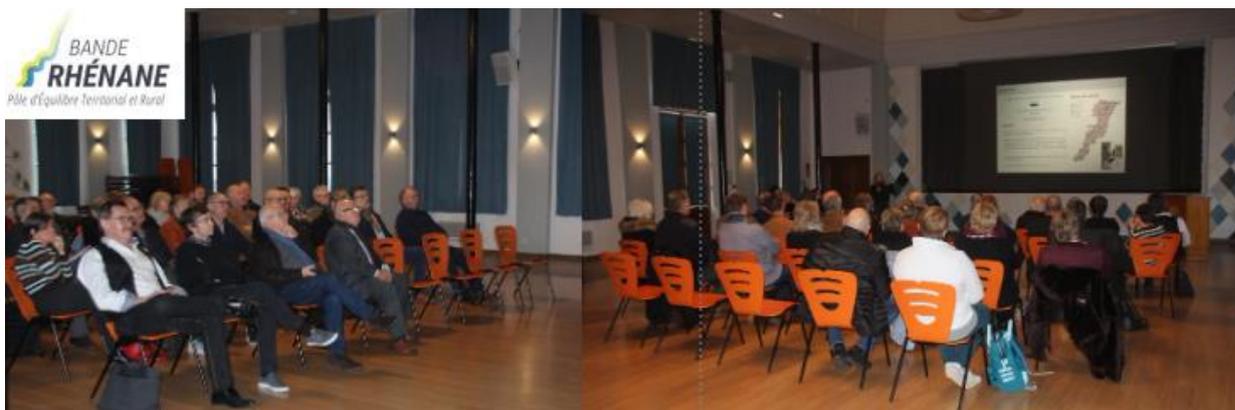
Parallèlement à la préparation de son SCoT, le PETR participe à des réunions et démarches en lien notamment avec l'InterSCot du Bas-Rhin.

La Loi ZAN de juillet 2023 a accordé aux communes une garantie rurale de 1 ha si le besoin est justifié.

Perspective 2023. Le PETR est en attente de pouvoir analyser la proposition concrète de la Région et formuler un avis formel en 2024. Pour autant le PETR avancera sur son SCoT moyennant un dimensionnement de réduction de près de 50% de la consommation.

Les étapes de la révision du SCoT de la Bande Rhénane en 2023

Janvier 2023 : SCoT Tour



Départ à Soufflenheim



Au port de Lauterbourg



Exploitation agricole et panneaux photovoltaïques en entrée de village - Niederlauterbach



Friche économique Soufflenheim

Lotissement Ried au Verger



Lotissement à Gambenheim



Lotissement à Wintzenbach



Eco et développement durable - Ets Timmel à Beinheim



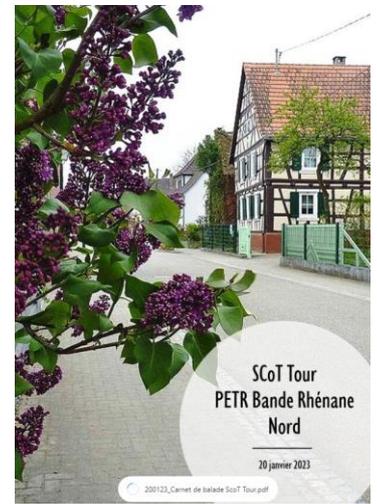
Traversée du Rhin

Identification des développements dans le tissu urbain

WEITERENTWICKLUNG



Comparaison - Exemple de l'urbanisation Wintersdorf DE



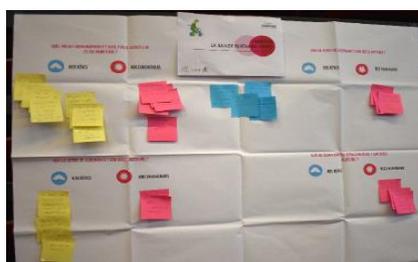
Port d'Offendorf

Février 2023 : Rencontres de toutes les communes

Juin 2023 : Carrefour avec les EPCi

Août 2023 : Diagnostic et rencontre des Personnes Publiques Associées (Etat, Région, CeA, SDEA, chambres consulaires...) à Gamsheim

Octobre 2023 : Séminaire avec l'ensemble des délégués autour du Projet d'Aménagement Stratégique



Les avis du PETR au titre de la compatibilité au SCoT, 2023 une année dynamique en projets d'aménagement

Le comité syndical prend régulièrement acte des dernières décisions prises par délégation par le Bureau. C'est le Bureau qui a reçu la délégation pour exprimer les avis ; ces derniers sont relayés ensuite pour information auprès du Comité.

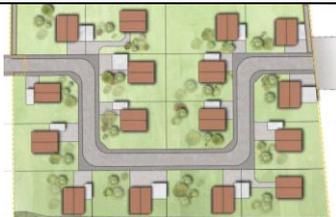
Le Bureau du PETR est appelé à donner un avis sur les projets de planification supra dont les règles s'imposent au SCoT et sur les grands projets de grande surface de plancher. Un avis favorable est pris lorsque le projet est en phase avec les objectifs et les orientations inscrites dans le SCoT.

Projets d'aménagement et de construction

Le PETR a également émis des avis en 2023 sur les projets suivants dans un rapport de compatibilité :

- Permis d'aménager du lotissement de la Croix à Beinheim (site friche Weber)
- Permis d'aménager de la prairie à Buhl (deux dépôts de permis)
- Permis d'aménager du lotissement à Roeschwoog
- Permis d'aménagement de l'extension de la ZAE à Kilstett
- Permis d'aménager du lotissement Nachtweid à Herrlisheim
- Permis d'Aménager du lotissement Route du Rhin à Gamsheim
- Permis d'aménagement pour le lotissement Jeanne d'Arc à Drusenheim
- Permis de construire dans Axioparc (PC Hebting, PC GECO)
- Permis d'aménager du camping de Seltz

Après analyse par les membres du Bureau, ces projets ont eu un avis favorable.

			
ZAE kilstett	Beinheim	Buhl	Roeschwoog
			
Drusenheim	Herrlisheim	Gamsheim	Seltz

Le PETR a également été associé à la préparation de la Déclaration de projet pour un projet de méthaniseur biodéchets à Schaffouse-près-Seltz.

Documents de planification locaux

Le PETR a également émis un avis en 2023 sur les évolutions de PLU suivantes dans un rapport de compatibilité :

- Modification simplifiée du PLU de Niederlauterbach

Après analyse par les membres du Bureau, ce projet a eu un avis favorable.



Le PETR a émis un avis avec une remarque sur l'accessibilité (Bienwaldstrasse)

Le nombre et la variété de projets soumis pour avis montrent le dynamisme actuel sur les grands projets. La démarche du PETR pour l'habitat est essentielle mais le SCoT veut aussi privilégier la dynamique de développement économique et préserver l'attractivité commerciale.

En 2023, le Bureau s'est exprimé dans le cadre de la consultation sur le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et dans le cadre de la consultation du Schéma Régional sur les carrières. Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est entré depuis quelques temps en procédure de modification et a fait l'objet de nombreux échanges au sein de la Conférence des SCoT du Grand Est.

C'est pourquoi le Bureau du PETR de la Bande Rhénane, conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Comité syndical, sera amené à émettre des contributions, des avis, des propositions, des demandes en 2024, et ce jusqu'à l'approbation du SRADDET modifié, qui interviendra au plus tard en fin 2024.

Le Bureau s'est également exprimé sur un projet de travail présenté par la Région sur les réservoirs de biodiversité qui seront intégrés dans le projet de modification du SRADDET. Au stade de travail intégrant les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) II dans les réservoirs, un avis défavorable a été exprimé dans l'attente de précisions.

Au total en 2023 le PETR s'est exprimé sur 16 avis en termes de compatibilité au SCoT.

BANDE RHÉNANE NORD

Révision du Scot : les élus se sont lancés dans un tour du territoire

Le Scot de la bande rhénane nord entre en révision. Pour lancer la procédure, qui devrait durer 32 mois, les élus ont effectué un tour du territoire en bus.

La révision du schéma de cohérence territoriale (Scot), prescrite en 2019, est enfin lancée. Les élus du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la bande rhénane nord, syndicat mixte qui pilote ce document de planification urbanistique, avaient rendez-vous le vendredi 20 janvier pour un Scot'our, une visite en bus du territoire à la découverte des enjeux.

« Sur notre territoire, les schémas directeurs sont en place depuis les années 1980, nous avons de l'ancienneté en matière de contractualisation des documents d'urbanisme », assure Denis Hommel, président du PETR, composé de deux communautés de communes : la Plaine du Rhin au nord et le Pays rhénan au sud, soit 36 communes et 56 000 habitants.

Le territoire a changé

Avant le départ de Soufflenheim, le groupement d'études qui a décroché le marché de la révision pour 204 660 euros TTC s'est présenté. Le bureau d'études VE2A chapeotera la démarche, assisté de l'Atelier des territoires pour le versant environnemental, et AID Observatoire pour la partie aménagement commercial.

Le Scot a été approuvé en novembre 2013, et réévalué



Les élus des deux comcoms ont lancé la réflexion avec un Scot'our sur le territoire. Document remis

en 2019 par l'Agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur (Adus). Entre temps ont été créés les PETR, et le Scot'a été intégré. De plus, le syndicat a récupéré la compétence Plan climat et des objectifs en matière de développement économique, de bilinguisme et de mobilités, qui seront pris en compte dans la révision.

Le bilan de 2019 révélait les objectifs atteints, comme une meilleure optimisation du foncier avec une mixité du logement dans les pôles princi-

aux. Il pointait aussi les résultats à améliorer, et les objectifs non atteints : la population, la production de logements et le taux d'emploi sur le secteur ont moins augmenté que prévu.

Le territoire a depuis changé, tout comme les cadres législatifs, réglementaires et institutionnels. Les deux comcoms du PETR remplacent les sept comcoms précédentes : le Pays rhénan dispose d'un plan local d'urbanisme intercommunal pour tout son secteur, ce qui n'est pas le cas pour la

Plaine du Rhin. Les élus ont aussi dû apprendre à travailler à 60 sièges en PETR.

A Rountzenheim-Auenheim pour évoquer la rénovation énergétique

De nombreux autres documents se superposent désormais au Scot, dont notamment le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet), en cours d'élaboration et auquel

le Scot devra s'aligner. Sans compter les lois qui sont nées, comme la loi Alur ou la loi énergie-climat.

Le bus a pris la route de Rountzenheim-Auenheim pour évoquer la rénovation énergétique, puis est monté à Lauterbourg pour parler activité économique, transports et population. À Wintzenbach, les élus ont discuté habitat et formes urbaines, puis agriculture à Seltz, énergies à Beinheim, environnement à Offendorf et consommation foncière jusqu'à Kilstett.

De nombreux exemples ont été détaillés en chemin. « On a pu se rendre compte de la verticalité du territoire, avec les trois R – le rail, la route, le Rhin – et réfléchir comment apporter horizontalité et fluidité. On a aussi relevé toutes les friches, et vu la complexité de leur reconversion. Il a également été question de l'évasion commerciale vers l'Allemagne », liste Denis Hommel, entre autres sujets.

Arrêter un projet d'aménagement et de développement durables

Il poursuit : « Ce Scot'our était une première, mais les retours sont très positifs. Beaucoup d'idées ont émergé. Les enjeux tels que les polarités ou le transfrontalier sont les mêmes du nord au sud du territoire. La phase d'écoute se poursuit, en février les bureaux d'études vont rencontrer tous les maires individuellement. » Tout un chacun est également invité à contribuer sur le site du PETR.

Il faudra ensuite arrêter un projet d'aménagement et de développement durables puis un document d'orientations et d'objectifs. Ces deux étapes feront l'objet de réunions publiques. Le Scot devrait être arrêté courant 2024. Après les procédures légales (avis, enquête...), il pourrait être approuvé en septembre 2025.

Marie GERHARDY

Pour plus d'informations : bande-rhenane-nord.fr

BANDE RHÉNANE

Révision du Scot : les bureaux d'études présentent leurs avancées

Le comité syndical du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la bande rhénane s'est réuni mercredi 12 avril à Soufflenheim. Des représentants des bureaux d'études en charge de la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot) ont fait un point d'étape aux élus.

Une douzaine de points étaient à l'ordre du jour des élus des comcoms du Pays rhénan et de la Plaine du Rhin, ce mercredi 12 avril à Soufflenheim. Ils ont été rapidement égrenés, avec peu de débats, pour laisser le temps de s'exprimer aux représentants des trois bureaux d'études qui placent sur la révision du Schéma de cohérence territoriale (Scot).

C'est le gros sujet des années à venir pour le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de la bande rhénane. Le Scot actuel date de 2013. S'il n'est pas révisé d'ici 2026, en intégrant les nouvelles réglementations, notamment en termes de préservation du climat et de réduction de

consommation foncière, le territoire serait interdit de toute nouvelle ouverture à l'urbanisation.

Frédéric Régnier, du bureau VE2A (villes et architectures en ateliers), mandataire de la révision, Nicolas Stachnick, d'AID Observatoire pour les questions de développement commercial et économique, et Claude Maury, de l'Atelier des territoires pour le volet environnemental, ont donc exposé leurs travaux et les étapes à venir.

Certains élus ont peur que le Scot soit un frein pour leurs projets

Le futur Scot doit être cohérent avec les nombreux autres documents d'urbanisme en vigueur, notamment le Sradet (schéma régional aménagement développement durable et d'égalité des territoires). Celui-ci est également en cours de modification au niveau de la Région. Le vice-président Hubert Hoffmann a déploré cette superposition de direc-



Nicolas Stachnick, Frédéric Régnier et Claude Maury ont exposé leurs travaux et les étapes à venir. Photo DNA/Marie GERHARDY

leurs projets d'urbanisme. La réunion de lancement a eu lieu en décembre. Entre autres démarches, les bureaux d'études ont depuis rencontré des élus de chaque commune pour recueillir leurs analyses, craintes, idées... Ils ont pu noter des réticences : certains élus ont peur que le Scot soit un frein pour

leurs projets d'urbanisme. Un constat est partagé par la quasi-totalité des communes : l'offre en transports est insuffisante. Dans le rapport d'activité 2022 du PETR, le président Denis Hommel écrivait déjà : « Nous comptons en particulier sur tous pour s'accrocher à l'enjeu crucial des mobilités en gé-

néral et du devenir du TER de la ligne de Lauterbourg-Strasbourg au sein de notre territoire des 3R (rail, Rhin, route). »

« C'est un peu schizophrénique »

Les premiers éléments de diagnostic révèlent un maillage routier conséquent, mais qui provoque

des nuisances et une forte dépendance à la voiture, un réseau ferroviaire dont la fréquentation augmente, et un potentiel cyclable et piéton. « Mais on compte les pistes cyclables dans la consommation foncière, c'est un peu schizophrénique », a souligné le vice-président Serge Schaeffer.

La production énergétique sur le territoire est importante, mais encore déficitaire et dépendante des énergies fossiles, malgré un développement récent du photovoltaïque. Serge Schaeffer a rappelé qu'il ne faut pas oublier le lithium comme ressource à exploiter. Denis Hommel a confirmé : « C'est un sujet à prendre avec précaution, mais il faut l'aborder. »

Les bureaux d'études se donnent jusqu'à cet été pour actualiser le diagnostic, puis en fin d'année ils devront rédiger le projet politique avec les élus. En 2024, la déclinaison réglementaire des documents sera fixée, et le nouveau Scot devrait être approuvé en 2025, après trois ans de procédure.

Marie GERHARDY

ROESCHWOOG

La mobilité au programme du comité syndical du PETR



L'ancienne gare de Soufflenheim ne verra pas passer de trains avant longtemps, voire jamais. Photo DNA

Les conseillers du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural étaient invités à une séance le 23 février à la MOC. Sous la présidence de Denis Hommel, une dizaine de points ont été discutés, notamment les compétences en matière de mobilité territoriale.

Sur les 60 conseillers élus issus des communautés de communes Plaine du Rhin et Pays Rhénan, la moitié était autour de la table. Ils représentent la large bande rhénane Nord-Sud qui va de Lauterbourg à Kilstett, soit 37 communes et 53 000 habitants.

Outre les formalités d'usage, le point 4 « Enjeux mobilités » a animé une grande partie de la réunion. Pour l'occasion, la conseillère régionale Evelyne Isinger avait été conviée afin de commenter les visions de la région Grand Est.

Développer les liaisons transfrontalières

La Région veut mailler les territoires ruraux avec ceux urbains, desservir la ruralité au travers de trains-omnibus et développer les liaisons transfrontalières en

assurant, dès 2025, un développement progressif des trains transfrontaliers.

Mais beaucoup de voies ferrées sont en mauvais état. Le rapport Spinetta préconisait déjà en 2018 la suppression des petites lignes ferroviaires, trop coûteuses et bénéficiant d'un nombre très limité de voyageurs, ainsi que l'abandon de gares rurales. À cette époque les lignes Strasbourg-Lauterbourg et Strasbourg-Wissembourg étaient jugées « non rentables » pour l'État. D'où le peu d'investissement sur ces lignes.

Vers 2026, l'entrée en service des Régiois transfrontaliers

La conseillère régionale a rappelé les moyens engagés ou à venir comme l'acquisition de 30 matériels roulants transfrontaliers, un financement de travaux d'urgence et autres travaux lourds. Elle reconnaît aussi l'échec du REME (Réseau Express Métropolitain Européen) initié par la région Grand Est et l'Eurométropole de Strasbourg, et en service depuis le 11 décembre 2022.

En 2025 une augmenta-

tion de 1,3 % des trajets Strasbourg-Roeschwoog, soit deux trains en plus dans les deux sens est annoncée.

Des projections au-delà de 2032 ont interpellé les élus. Serge Schaeffer, maire de Herrlisheim, a relaté la réalité du terrain. Des trains supprimés pour cause de vétusté (construits dans les années 60), des rames surchargées laissant à quai des élèves et des travailleurs, le manque de trains et de conducteurs, mais aussi les statistiques erronées de la SNCF.

Durant ces échanges restés amicaux, chacun a défendu sa position. La conseillère régionale annonçant en 2026 de nouveaux prestataires, une augmentation de 40 % de trains et + 150 % en 2030. Et de marteler les 7,4 millions d'euros mis sur la table par la Région pour éviter des ralentissements alors que les rails appartiennent à l'État. Sa conclusion : si la Région a des plans d'avenir et souhaite intervenir sur l'enjeu ferroviaire, c'est toujours la SNCF qui aura le dernier mot.

Le maire de Soufflenheim, Camille Scheyde-

cker, a posé la question de la ligne abandonnée Haguenau-Bischwiller-Soufflenheim-Rastatt, mais la réponse de la conseillère régionale a été très claire. Projet trop lourd et aucune étude en vue.

Michel Lorentz, maire de Roeschwoog a évoqué la question du franchissement du Rhin. À Beinheim et Gamsheim, le trafic est important et les infrastructures sous-dimensionnées voire vieillissantes. Or, la construction d'un nouveau pont demande 25 ans pour achever l'œuvre, à grand renfort d'euros. Il sollicite ainsi la participation de la Communauté Européenne.

Plan climat et budget

Le PETR dispose désormais de la compétence relative du plan climat-air-énergie-territoire. Une résolution adoptée à l'unanimité comme toutes les autres à l'ordre du jour. Le budget primitif est équilibré en fonctionnement à hauteur de 245 266 € et en investissement à 156 866 €.

La cotisation par habitant des EPCI membres est maintenue à 1,19 €. Cette recette représente 67 500 € pour le PETR.



PETR: une dynamique de développement

La transformation du SCOT en PETR s'est opérée en 2018 lorsque la volonté a émergé de porter des projets communs sur le territoire tout en préservant le choix, l'indépendance et l'autonomie des deux communautés de commune qui le composent, le Pays Rhénan et la Plaine du Rhin.

En 2019, les travaux des élus ont permis de réaliser un bilan positif du SCOT à 6 ans, de décider de le réajuster par une modification et une révision, de relancer l'économie et l'emploi dans le territoire en concluant un Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) avec la Région Grand Est, de travailler sur un projet de territoire et d'étendre le Plan Climat du Pays Rhénan sur l'ensemble du territoire des deux communautés de communes.

L'année 2020 sera l'année de mise en application de ce qui précède par le projet de territoire dont les thèmes sont les mobilités, la transition écologique à travers le plan climat, le développement économique ainsi que la culture rhénane et le bilinguisme.



36

communes

56000

habitants

13000

emplois

En actions

L'objectif est de s'accorder sur des fondamentaux et les principaux axes d'interventions et d'actions pour le PETR.

Les membres du Comité syndical du PETR, réunis en commissions, ont élaboré un diagnostic et dégagé des pistes d'actions.

Les principaux axes d'intervention sont les suivants :

- > Mobilité sous toutes ses formes
- > Développement économique (POCE)
- > Plan climat
- > Formation et bilinguisme
- > SCOT



CONTACT

PETR de la Bande Rhénane Nord
32 rue du Général de Gaulle
47130 ORLÈRES-BAUMES
 Tél. 03 88 58 77 97

contact@bande-rhenane-nord.fr

- > Qui sommes-nous ?
- > En actions
- > Dans la presse
- > SCOT

LE TERRITOIRE EN PHOTOS





Territoire de la Bande Rhénane Nord
36 communes – 56 000 habitants.
1A, route de Herrlisheim – 67410 DRUSENHEIM
Tél. 03 88 06 74 30 <https://bande-rhenane-nord.fr/>